

Compte rendu du conseil municipal Mardi 15 octobre 2011 à 20 h 30

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, André Barbe 1^e adjoint, François Beltran, 3^e adjoint, Alain Da Silva 4^e adjoint, Samia Lastra de Natias 2^e adjoint, Isabelle Nicoud, Balazun Geniès, Cathomen Christian, Patrick Benezech, Gérard Daire.

Absents : Caroline Pezard pouvoir à Alain da Silva, Maria Chastang-Pereira, Michel Azéma.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20 h 35.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé et signé.

I Fiscalité :

- a) Cotisation CNFPT : Le maire expose au conseil que la loi de finances rectificative 2011 et notamment l'amendement Arthuis, abaisse la cotisation versée au Cnfpt (centre national de formation de la fonction publique) de 1% à 0,9 %. Des craintes sont évoquées quant à la prise en charge financière des formations dont bénéficient les agents de la commune. Si la commune doit payer la formation, cela risque de revenir à un coût plus important. Le conseil décide par 9 voix pour et 2 contre de demander le rétablissement de la cotisation à 1%. La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet et au président du CNFPT Paris.
- b) Transfert des charges 2011 : Le maire donne lecture au conseil du rapport de transfert des charges de la Communauté d'Agglomération qui fait ressortir pour Restinclières une attribution de compensation de 31945,60 € et qui sera reprise au budget 2012. Le conseil approuve ce rapport de transfert de charges par 10 voix et 1 abstention.
- c) Taxe sur l'électricité : Le maire expose au conseil les nouvelles dispositions concernant l'organisation du marché de l'électricité et de la taxe sur l'électricité, mises en places à partir du 01 janvier 2012 conformément à la loi Nome du 07 décembre 2010. La taxe sur la consommation d'électricité ne sera plus perçue par la commune directement, c'est le syndicat d'Hérault Energies qui va la percevoir et qui en reversera une partie à la commune. Le pourcentage de reversement n'est pas à ce jour fixé. Par contre par délibération du 28 septembre 2011, le comité syndicat d'Hérault Energie a fixé le nouveau coefficient multiplicateur unique à 8,12. Le conseil donne son accord unanime sur ce coefficient.
- d) Taxe d'aménagement : Le maire et la secrétaire générale exposent au conseil la réforme de la fiscalité et de l'aménagement qui a été adoptée dans le cadre de la loi 2010-1658 du 29/12/10. Cette réforme concerne notamment la taxe d'aménagement qui se substituera à la TLE, TDENS, TDCAUE au 01 mars 2012. Il est donné lecture de la fiche de présentation de cette réforme exposant le champ d'application (définition des surfaces habitables), la base d'imposition (forfait fixé par l'Etat annuellement), le taux d'imposition (fixé par la commune annuellement avant chaque 1^{er} novembre), le mode de calcul (abattement d'office, exonérations) l'établissement et le recouvrement. Les communes

doivent délibérer avant le 30 novembre 2011. Il est expliqué au conseil qu'en maintenant le taux actuel de la TLE on assure à la commune un minimum de recettes identiques. Le conseil approuve à l'unanimité le taux de 5 % pour la taxe d'aménagement.

Il est évoqué ensuite les possibilités d'exonération notamment pour les logements sociaux dit « PLUS » à raison de 40 % de leur surface, sachant que l'exonération s'applique de plein droit sur les « PLAI ». Monsieur le Maire propose cette exonération en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme. Le conseil refuse d'appliquer ladite exonération. Il est abordé ensuite le cas des places de stationnement qui seront désormais taxées, précisant que les garages situés dans l'habitation compteront également en surface habitable. Afin de gérer au mieux le problème du stationnement sur les parcelles, il est proposé de fixer la base forfaitaire de ces places à 5000 €. Le conseil donne son accord par 10 voix pour et 1 abstention.

Enfin, il est exposé au conseil que la commune a la possibilité de fixer la taxe d'aménagement à taux plus élevé que 5 % si des travaux importants de viabilité sont à prévoir par la commune. Le maire propose qu'on applique le taux maximum de 20 % à deux zones situées en IIAUa du PLU (route de Sommières et chemin des Pins) où d'importants travaux de raccordement et de renforcement en eau potable et en électricité sont à prévoir sans oublier la borne incendie. Le conseil donne son accord unanime à ce taux. Toutefois compte tenu que cette taxe ne s'applique qu'au 01 mars 2012, la commune poursuit la procédure de PVR (participation voirie réseaux) qui s'appliquera si des permis de construire sont déposés avant le 01 mars 2012 dans lesdites zones.

Le maire informe le conseil que compte tenu des nombreux problèmes rencontrés au niveau du recouvrement de ces taxes. Marjolaine Guyotot, secrétaire générale, va faire partie d'un groupe de travail au sein de la communauté d'agglomération pour la mise en place de méthodes de contrôle plus efficaces.

- e) Commission impôts directs baux commerciaux : la Communauté d'agglomération souhaite que chaque commune délègue un représentant. Génies Balazun est candidat, le conseil donne son accord unanime.

II Urbanisme :

- a) Le maire propose la mise à la vente de deux parcelles communales cadastrées AC 319 et AC8 situées au chemin des pins, parcelles situées en zone IIAUa du PLU. La vente de ces parcelles permettraient des investissements ultérieurs. Le conseil ne souhaite pas mettre en vente ces parcelles pour l'immédiat.
- b) Le maire donne lecture du courrier de M et Mme Derveaux se portant acquéreurs d'une parcelle agricole communale jouxtant un terrain leur appartenant. Le conseil donne un avis défavorable à l'unanimité.
- c) Travaux tennis Club : Le maire expose le projet du tennis club quant à la réalisation d'un auvent sur la terrasse du club house. Le conseil donne son accord unanime pour une participation de 1500 € minimum qui sera inscrite au budget primitif 2012.

- d) Logements locatifs lotissement la Jasse : Le maire informe le conseil qu'il a reçu avec son 1^{er} adjoint, André Barbe et la secrétaire générale, la société « un toit pour tous » qui a acheté la parcelle de la société Hectare où seront construit une dizaine de logements locatifs. Une esquisse du projet sera présentée prochainement au conseil. Le permis de construire devrait être déposé fin décembre, les travaux pourraient débuter en juin 2012 pour une livraison début 2013.
- e) Le maire rappelle que la société Hectare vient en mairie le 08 novembre à 18 h afin de présenter l'équipe avec laquelle la commune travaillera sur le projet de la Z.A.C. La secrétaire générale précise qu'elle prendra rendez vous avec Me Valette pour valider la procédure administrative à suivre pour la réalisation de la Z.A.C.
- f) Le maire informe le conseil que le doublage de l'autoroute A9 (déplacement long, projet déclaré d'utilité publique en 2007) a été approuvé par l'Etat. La solution retenue permet de répondre à l'exigence de séparation des flux de transit et locaux pour une meilleure sécurité routière.

III Travaux : Le maire fait état au conseil des divers travaux qui ont été entrepris durant l'été : mise en place de la structure fête votive, taille des cyprès dans l'ancien cimetière et peinture du portail, réalisation d'un point d'eau dans le nouveau cimetière, pose de panneaux de signalisation dans le lotissement la Jasse, pose d'un sol souple sécuritaire au jardin d'enfants pour répondre aux exigences de l'Apave, intervention sur la chaudière gaz de l'école pour la régulation du chauffage des classes maternelles, réfection d'une partie des façades de l'école, réfection des peintures au sol des passages piétons, remplacement de panneaux d'affichage.

IV Questions diverses :

- a) Office de tourisme de Castries : Le maire expose au conseil que lors du dernier conseil d'administration il a été abordé la possibilité, pour un équilibre budgétaire assuré en 2012, d'augmenter les participations communales de 0,50 € à 0,75 € voire à 1 € par habitant, de créer une taxe de séjour ou de l'augmenter pour les communes où elle existe déjà et aussi d'agrandir le périmètre de l'office avec d'autres communes (exemple : Baillargues, le Crès). Dossier à suivre.
- b) Cantine scolaire : Le maire expose au conseil que l'effectif à la cantine scolaire est en forte augmentation depuis la rentrée (plus de 100 élèves selon les jours). Du matériel a du être acheté (tables, chaises, couverts...) et afin de respecter les règles de sécurité au niveau de la surveillance, Mme Christelle Mangion (qui travaille déjà en tant que secrétaire à l'école) a été recrutée pour la surveillance des deux services (maternelle et primaire).
- c) Location Salle les Arbousiers : Le maire expose au conseil que lors de locations cet été, des problèmes ont été rencontrés : nuisance sonore, disparition de matériels etc... Il est nécessaire d'établir un règlement plus strict, de faire signer un contrat de location au locataire... Il est donné lecture d'un modèle de règlement. Le conseil approuve celui-ci par 7 voix pour et 3 abstentions, ce règlement s'appliquera dès retour du contrôle de légalité en Préfecture.

- d) Crèche associative : Le maire informe le conseil qu'il a reçu Mmes Léandro et Quinonero du domaine de la Jasse pour un projet de crèche associative. Il propose au conseil de les recevoir à nouveau avec les conseillers qui sont intéressés par ce projet. Le conseil donne son accord, un rendez vous sera pris.
- e) Fête votive 2011 : Le maire a reçu le président du comité d'animation. Le bilan général de la fête votive 2011 est bon, le maire tient à féliciter toute la nouvelle équipe.
- f) Congrès des maires 2011 : Le maire informe le conseil qu'il se rendra au congrès des maires avec M Alain da Silva. Il demande au conseil de confirmer la prise en charge des frais (hôtel, transport, repas) prévus au budget primitif 2011. Le conseil donne son accord unanime.
- g) Quelques dates à retenir : vœux de l'agglomération 05 janvier 18 h au Zénith, Vœux de la municipalité 20 janvier 18 h, repas des aînés 22 janvier. Le maire précise aux conseillers qu'ils y sont invités.
- h) Association du Toucan : le maire présente au conseil une nouvelle association culturelle à Restinclières « l'association du Toucan ». Elle souhaite donner des cours d'éveil musical aux enfants à partir de 5 ans et des cours d'espagnol aux adultes. Le conseil donne son accord pour prêter la salle numéro 3 sous la salle des arbousiers à raison de deux fois par semaine en période scolaire. Un planning sera établi.
- i) Banque Alimentaire : Alain da Silva expose au conseil qu'il est entrain d'étudier au sein du CCAS la possibilité d'adhérer à la banque alimentaire (participation financière, disponibilité de bénévoles). Il en tiendra informé le conseil quand le projet aura avancé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clôturé à 22 h 15.